



CENTRE COMMUN
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Transitions des procédures en 2014



Événement	Procédure	Accepte/livre l'ancien et le nouveau format *		
		Du 01.04.2014 au 30.06.2014	Du 01.04.2014 au 30.06.2014	A partir du 01.07.2014
Engagement salarié Modification / résiliation du contrat	DEMMAT	Oui **		Oui **
	CARTID	n.a.		n.a.
	MATRET		Oui **	Oui **
	MATASS		Oui	Oui
	DECAFF	Oui		Oui
	AFFRET	Oui		Oui
Détachement à l'étranger	DEMDET	Oui		Oui
	DETRET	Oui		Oui
Paiement salaires	DECSAL	Oui		Oui
	SALMAN		Oui	Oui
	SALRET	Oui		Oui
	INVCOM		Oui	Oui
	DECCOM	Oui		Oui
	COMRET	Oui		Oui
Facturation par le CCSS	CALCUL		Oui	Oui
	PLAFAN		Oui	Oui
Cotisations chambres	CHAPRO		Oui	Oui
Maladie	DECMAL	Oui		Oui
	MALRET	Oui		Oui
Travail intérimaire	DEMUTI	Oui		Oui
	UTIRET	Oui		Oui
	MATUTI		Oui	Oui
	DECINT	Oui		Oui
	INTRET	Oui		Oui
Régime supplémentaire de pension	DEMPEN	Oui		Oui
	PENEST		Oui	Oui

* Pour les matricules d'un assuré l'ancien format consiste dans le matricule à 11 positions, le nouveau format étant le matricule à 13 positions.
Pour un employeur le nouveau format de matricule d'une personne morale a 13 positions, celui d'une personne physique à 15 positions.

** Ces fichiers ne contiennent pas de matricules d'assurés. Cependant, les matricules d'un employeur dans l'enregistrement identifiant (de type 0) peuvent être tant au nouveau format qu'à l'ancien format.

	Fichier/transfert de l'adhérent SECUline vers le CCSS
	fichier/transfert du CCSS vers l'adhérent SECUline